



*Nous nous engageons à fournir nos services conformément à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Si vous avez des besoins d'accessibilité, veuillez communiquer avec la Commission le plus tôt possible.*

## Partie 1 : Demande

Partie qui fait la demande :

Date de présentation de la demande :

Format actuel de l'audience :  Conférence téléphonique  Audience sur pièces  Vidéoconférence

Format d'audience demandé :  Conférence téléphonique  Audience sur pièces  Vidéoconférence  
 En personne

### POSITION DES PARTIES

La partie qui demande la modification confirme avoir communiqué avec les autres parties pour leur demander leur position au sujet de cette demande.

#### Organisme :                      Nom du/de la participant(e)

- MPAC :
- Municipalité :
- Personne dont  
la propriété est évaluée :
- Autre partie :

Consent	S'oppose	Pas de position	Pas de réponse
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nota : Si une des parties s'oppose à la demande, veuillez indiquer qui et pourquoi dans la section sur les renseignements à l'appui.

## Partie 2 : Renseignements sur l'audience

Numéro(s) de rôle :

Numéro(s) d'appel :

Genre de procédure :  Sommaire  Générale

Numéro d'audience :

Date et heure de l'audience :

Lieu de l'audience (en personne seulement) :



### Partie 3 : Observations à l'appui de la demande

Veillez choisir une des raisons énumérées ci-dessous pour demander une modification du format :

- Équité procédurale/Préjudice, conformément au paragraphe 5.2 (2) de la [Loi sur l'exercice des compétences légales](#) qui dispose que :

Le tribunal ne doit pas tenir d'audience électronique si une partie le convainc que la tenue d'une audience électronique au lieu d'une audience orale lui causera vraisemblablement un préjudice considérable.

- Mesure d'adaptation demandée en vertu du [Code des droits de la personne](#) de l'Ontario.

Veillez expliquer en détail le motif de votre demande :



## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

---

Nom du/de la V.-P. en fonction :

Demande approuvée :

Oui  Non

Décision/Motifs :

Signature :

Date et heure :